

UNIVERSITE DE LYON II
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

L'ARABISATION DES SCIENCES
SOCIALES ET HUMAINES
EN ALGERIE

1980-1982 : une étape décisive
dans l'histoire de l'Université

thèse de doctorat de troisième cycle
en sciences de l'éducation
présentée par
Géraud GENESTE

LYON 1983

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
Chapitre I : <u>L'ANALYSE D'UN PROCESSUS D'ARABISATION</u>	
I - <u>Détermination de l'objet</u>	11
1) - Arabisation.....	11
2) - Sciences sociales et humaines.....	14
3) - Algérie 1980-1982.....	17
4) - L'observatoire.....	20
II - <u>Structures et partenaires</u>	21
1) - Le pouvoir	21
2) - Les enseignants	22
3) - Les étudiants	23
4) - Le personnel administratif	24
5) - L'opinion publique	24
III- <u>Thèse et hypothèses</u>	26
1) - Volontarisme d'un projet	26
2) - Difficultés d'un déroulement	27
3) - Ambiguïté d'un bilan.....	27
4) - Interrogations sur l'avenir	28
IV - <u>Méthodes et mises en oeuvre</u>	29
1) - Etudes	32
2) - Textes ministériels.....	33
3) - Statistiques	35
4) - Entretiens.....	36
5) - Contexte réactionnel	38
6) - Contexte événementiel	40
<u>Conclusion</u>	40

Chapitre II : ETAPES ANTERIEURES (1954-1980)

I - <u>Légitimité révolutionnaire de l'arabisation de l'enseignement</u>	42
II - <u>Débuts symboliques et laborieux (1962-1965)</u>	45
1) - Déclarations présidentielles.....	45
2) - Institutionnalisation	49
3) - Démarrage.....	50
III- <u>Irréversibilité et ouverture (1965-1978)</u>	50
1) - Proclamations	51
2) - Textes institutionnels.....	55
3) - Mises en place	56
4) - Mai 1975 : élargissement et radicalisation ...	60
<u>Conclusion</u>	65

Chapitre III : LA DERNIERE ETAPE. LA DECISION POLITIQUE

(1979-1980)

I - <u>Etat de l'arabisation</u>	66
II - <u>Actes du pouvoir</u>	73
1) - Le 4 ^e Congrès du FLN (27-31 janvier 1979).....	74
2) - Les déclarations du nouveau Ministre ..	75
3) - Le Comité Central des 26-30 décembre 1979.....	77
III- <u>De la décision du Parti à celle de l'Etat...</u>	79
IV - <u>L'arrêté ministériel du 14 septembre 1980</u>	88
<u>Conclusion</u>	94

Chapitre IV : LE DEMARRAGE DE L'ARABISATION

TOTALE (1980 - 1981)

I - <u>Arabisation des étudiants</u>	99
1) - Les faits	99
2) - Les réactions	104
II - <u>Arabisation des enseignants</u>	108
1) - Le nombre	108
2) - Les mesures ministérielles et leur application.....	112
3) - Les réactions	121
4) - Quelle solution ?	124
<u>Conclusion</u>	127

Chapitre V : LA POURSUITE DU PROCESSUS

D'ARABISATION (1981-1982)

I - <u>Contexte national et universitaire</u>	129
II - <u>Arabisation dans l'Université d'Oran</u>	134
1) - Les spécialités.....	135
2) - Les instruments de travail.....	138
3) - La formation des enseignants.....	143
III- <u>Arabisation dans les Universités d'Algérie</u>	147
1) - Le Séminaire de mai 1982.....	147
2) - Les entretiens.....	154
<u>Conclusion</u>	156

Chapitre VI : LE POINT ENTRE LES DEUX PREMIERES
ET LA TROISIEME ANNEE D'ARABISATION

I - <u>Statut de l'arabisation</u>	161
1) - Le fait.....	161
2) - Interprétation	165
II - <u>Problèmes d'arabisation</u>	167
1) - Formation des enseignants	168
2) - Administration universitaire	169
3) - Documentation	171
4) - Plurilinguisme	173
III- <u>Perspectives, propositions, projets</u>	174
1) - Perspectives	175
2) - Propositions	175
3) - Projets.....	177
<u>Conclusion</u>	179

Chapitre VII : L'ENGAGEMENT DE LA TROISIEME ANNEE
(AUTOMNE 1982)

I - <u>Contexte universitaire</u>	181
- Presse	182
- Eté 1982	186
- Voyage en France de M.Brerhi.....	187
- Plan Quinquennal	189
II - <u>L'arabisation à sa troisième année</u>	190
- Enseignements	190
- Documentation	193
- Encadrement	195
- Arrêté de septembre 1982.....	197
III- <u>Témoignages</u>	199
- Enseignants algériens.....	199
- Enseignants étrangers	201
- Responsables	203
- Etudiants	205
<u>Conclusion</u>	206

CONCLUSION GENERALE : <u>Avenir de l'arabisation</u>	208
- Monolinguisme de décision.....	209
- Bilinguisme de transition	210
- Plurilinguisme d'ouverture.....	211
- Enseignement supérieur	213
- Choix de société.....	214
 Bibliographie.....	 216
 Table des matières.....	 219

Chapitre II

ETAPES ANTERIEURES (1954-1980)

La décision du 14 septembre 1980 d'arabiser la première année des sciences sociales et humaines a été prise au cours de la réunion du Comité Central du Parti du Front de Libération Nationale de décembre 1979. Mais cette décision a eu des préparations. Il nous paraît éclairant et important de situer par rapport à ses antécédents et, très particulièrement, par rapport aux "textes fondamentaux" du F.L.N. (1) qui lui confèrent sa légitimité première.

I - Légitimité révolutionnaire de l'arabisation de l'enseignement

La "Proclamation du 1^o Novembre 1954" insiste essentiellement sur l'objectif visé en priorité : l'indépendance nationale. Le 20 août 1956, "La Plate-Forme de la Summan" rappelle ce but fondamental et précise déjà que "la langue arabe, langue nationale de l'immense majorité, a été systématiquement étouffée" et que "son enseignement supérieur a disparu dès la conquête par la dispersion des maîtres et des élèves, la fermeture des universités, la destruction des bibliothèques" (2). Dès 1956, la langue arabe se trouve ainsi qualifiée de nationale. Par voie de conséquence, si elle a été "étouffée", elle devra être libérée, une fois reconquises indépendances et souveraineté.

Le 26 septembre 1958, la "Première Déclaration du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne" affirme "l'Algérie partie intégrante du Maghreb arabe". Elle évoque aussi "le magnifique héritage de la civilisation arabo-islamique". Elle ajoute que "le peuple algérien, attaché à cette civilisation, fait partie du monde arabe" (3). Sont ainsi affirmées l'arabité et l'islamité historiques de l'Algérie, de même que la légitimité populaire de l'arabisation.

1 - MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE, Dossiers documentaires 24, janvier 1976, "Textes fondamentaux du Front de Libération Nationale (1954-1962)", Alger, 1976.

2 - Op.cit., p.27.

3 - Op.cit., p.75.

Trois ans plus tard, l'objectif de la lutte armée s'est rapproché : l'indépendance n'est plus qu'une question de temps. Le 29 août 1961, le "Communiqué Final du C.N.R.A." (Comité National de la Révolution Algérienne) déclare avoir "précisé le contenu démocratique et social de la lutte du peuple algérien dont les aspirations sont exprimées par le F.L.N., guide de la nation". "Ces aspirations, dit-il, tendent à édifier une nation moderne, une économie au service du peuple et une renaissance culturelle" (4). Nous reviendrons sur le rôle attribué au F.L.N. comme guide de la nation. Prenons acte de l'importance reconnue aux aspirations du peuple algérien et, en particulier, de la place accordée à leur dimension culturelle.

A la veille de l'indépendance, le "Projet de Programme pour la réalisation de la révolution démocratique populaire" - "adopté à l'unanimité par le C.N.R.A. à Tripoli en juin 1962" (5) - donne pour "tâches à la Révolution de consolider la nation devenue indépendante en lui restituant toutes ses valeurs frustrées ou détruites par le colonialisme : un Etat souverain, une économie et une culture nationales" (6). Que ce soit dans le communiqué du C.N.R.A. ou dans le programme de Tripoli, la culture fait partie des objectifs fondamentaux de la Révolution. Renaissance culturelle renvoie à culture nationale. Il s'agit de promouvoir une culture nationale au même titre qu'une économie nationale ; l'indépendance politique doit s'accompagner de l'indépendance économique et culturelle. Le programme de Tripoli donne "une nouvelle définition de la culture" recherchée : Elle sera "nationale, révolutionnaire et scientifique". Il précise : pour qu'elle soit nationale, il faudra, "en premier lieu, rendre à la langue arabe, expression même des valeurs culturelles de notre pays, sa dignité et son efficacité en tant que langue de civilisation". Est ainsi annoncé l'enjeu culturel de la bataille à mener pour l'arabisation, d'une part, et, d'autre part, "contre le cosmopolitisme culturel et l'imprégnation occidentale qui ont contribué à inculquer à beaucoup d'Algériens le mépris de leur langue et de leurs valeurs nationales" (7). Le ressort négatif, mais combien puissant, de l'ara-

4 - Op.cit., p.79.

5 - Op.cit., p.31.

6 - Op.cit., p.43.

7 - Op.cit., p.44 : c'est nous qui soulignons.

bisation se trouve dans la lutte contre le colonialisme culturel : "mépris" renvoie à "dignité". Plus loin, le texte réaffirme l'appartenance de l'Algérie à "la civilisation musulmane qui a profondément et durablement marqué l'histoire de l'humanité" (8). Il s'agit d'assurer la "renaissance" de cette civilisation, mais sans la réduire à la seule pratique religieuse, car elle englobe "le double plan du travail et de la pensée, de l'économie et de la culture". Il faudra retrouver "l'esprit de recherche qui l'a animée, son ouverture rationnelle sur la science, les cultures étrangères et l'universalité de l'époque". La culture algérienne à promouvoir dans l'esprit de la civilisation musulmane sera scientifique. La renaissance sera réalisée "suivant un processus rigoureusement ordonné" (8). L'Islam est religion, et aussi "culture" et "personnalité". C'est la personnalité algérienne qui est à développer. Ces textes sont importants : ils mettent en rapport la langue arabe avec la culture, la science, la religion, concepts englobés par une civilisation musulmane qui est ouverte sur le reste du monde et qui réalise l'Islam authentique.

Par ailleurs, le texte de Tripoli note, parmi les aspirations populaires à combler, "la liquidation de l'analphabétisme et le développement de la culture nationale" ; il affirme que la question culturelle implique, à la fois, "la restauration de la culture nationale et l'arabisation progressive de l'enseignement sur une base scientifique" (9). Les rédacteurs du Programme de Tripoli sont, cependant, conscients que la langue arabe a subi un "retard comme instrument de culture scientifique moderne" (10) et que l'arabisation sera une oeuvre de longue haleine. Qui plus est, "de toutes les tâches de la Révolution, celle-ci est la plus délicate, car elle requiert des moyens culturels modernes et ne peut s'accomplir dans la précipitation sans risquer de sacrifier des générations entières". Concrètement, cela signifie que la langue française restera encore longtemps la langue de l'enseignement : est reconnue la réalité d'un bilinguisme de fait.

8 - Op.cit., p.45.

9 - Op.cit., p. 50.

10 - Op.cit., p.44.

La lecture de ces textes fondamentaux du F.L.N. donne toute son épaisseur culturelle à l'arabisation de l'enseignement, considérée comme le moyen privilégié pour restaurer une véritable culture nationale et refaire de la langue arabe le véhicule linguistique de la civilisation musulmane. Est-il exagéré de dire que cet objectif ambitieux implique l'arabisation de l'enseignement supérieur algérien dans tous les domaines ? Certainement pas.

Ce moyen est privilégié, mais non unique. L'objectif culturel visé sera atteint grâce à "une scolarisation massive et intensive" ainsi qu'à "l'algérianisation des programmes par leur adaptation aux réalités du pays" ; il faut prendre "en main tous les rouages de l'économie nationale". Nous examinerons plus loin avec soin le rapport mis en place entre la politique économique et la politique culturelle (arabisation, scolarisation massive et algérianisation) : ces objectifs différents pourront-ils être atteints simultanément ? Le culturel sera-il au service de l'économique ?

Enfin, le texte de Tripoli indique qui sera chargé de la réalisation des objectifs de la Révolution. Il s'agit de former "une avant-garde consciente" du peuple algérien. Son rôle consistera à élaborer une pensée politique et sociale reflétant fidèlement les aspirations des masses dans le cadre de la Révolution démocratique populaire" (11). Or, le F.L.N., "guide de la nation", exprime les aspirations du peuple algérien. Nous étudierons donc la politique d'arabisation de l'enseignement à travers la volonté exprimée par le F.L.N. et les décisions qu'il a prises au cours de la période 1962-1980.

II - Débuts symboliques et laborieux (1962-1965)

1) - Déclarations présidentielles

A partir de 1962, l'Algérie indépendante est dirigée par Monsieur Ahmed Ben Bella, à la fois Secrétaire Général du F.L.N. et président de la République. Il reprend à son compte les objectifs définis par la Charte de Tripoli. Au cours de ses multiples interventions, discours et interviews accordées à des journaux algériens et étrangers, il affirme inlassablement le passé arabo-islamique de son pays. C'est sur cette base que se fera la restauration de la culture

11 - Op.cit., p. 43.

nationale qui implique l'arabisation et, en particulier, celle de l'enseignement. Par exemple, "par l'arabisation de l'enseignement, on donnera à notre langue sa valeur", déclare-t-il dans un discours prononcé le 1^o novembre 1962 (12). Le Président est conscient des difficultés d'une telle entreprise, "tâche considérable" (13), "oeuvre de longue haleine". "Il s'agit actuellement, en premier lieu, d'algérianiser l'enseignement. A plus long terme, il s'agira de l'arabiser" : cette déclaration a été accordée au quotidien El Moudjahid, le 27 octobre 1962, quelques jours après la première rentrée scolaire de l'Algérie indépendante. Le texte de Tripoli avait abordé la question de l'algérianisation de l'enseignement sous le seul angle des programmes ; Mr Ben Bella a une formule plus globale, qui implique l'algérianisation du corps enseignant ; les difficultés de la rentrée sont sans doute présentes à son esprit.

En effet, l'Algérie comptait 27.000 enseignants, dont 2.000 algériens, en 1961-1962 ; or, 10.000 seulement "sont partis ou repartis pour l'Algérie" (14). En outre, sur les 2.200.000 enfants d'âge scolaire, 1.200.000 avaient été à l'école en 1961-62 ; et 600.000 seulement seront scolarisés en 1962-1963 sur 2.500.000 scolarisables (15). Il nous faut déjà souligner la forte poussée démographique de l'Algérie. L'algérianisation du corps enseignant est donc une nécessité vitale, si l'enseignement ne veut pas rester dépendant de la coopération, essentiellement française malgré l'aide des pays arabes. Ces rappels de la situation nous permettent de mieux entendre le discours prononcé par Mr Ben Bella le 4 décembre 1962 devant l'Assemblée Nationale Constituante ; il y dresse un premier bilan de la rentrée scolaire et définit la politique à mener dans l'enseignement et pour l'arabisation (16).

"Je tiens à rendre hommage aux instituteurs et professeurs français qui ont accepté de continuer à instruire nos enfants ainsi qu'à ceux qui sont venus nous rejoindre.

Par ailleurs, je remercie les pays arabes frères de leur aide et notamment la R.A.U. qui nous envoie, à la fin de l'année, 2.000 instituteurs et professeurs et la Syrie qui met à notre disposition 1.200 enseignants de langue française. A plus long terme, notre ambition est de construire le plus grand nombre d'écoles possible ,

12 - Discours du Président Ben Bella, 28 sept.-12 déc. 1962, édités par le Ministère de l'Information et de la Culture, p. 5.

13 - Op.cit., p.55 (discours du 10.11.1962 à Constantine).

14 - Le Monde, 15 octobre 1962.

15 - Op.cit., p.83 (discours du 12.12.1962 devant l'Assemblée nationale).

16 - Op.cit., p. 61 et 62.

de former de nombreux maîtres sans sacrifier la qualité de notre enseignement. Nous voulons mener une lutte intense contre l'analphabétisme afin de l'enrayer et de parvenir à sa suppression totale (17). Notre pays s'est battu d'abord pour retrouver sa dignité et sa liberté. Et cette dignité, cette liberté ne seront jamais totales tant que nous ne serons pas libérés de l'ignorance, tant que nous n'aurons pas retrouvé notre personnalité. C'est dans cette perspective que nous envisageons une arabisation progressive de notre enseignement. A cet égard je veux très simplement et très clairement m'expliquer sur l'arabisme et l'arabisation, notions décrites par les uns, mal comprises par d'autres et que pourtant le peuple algérien dans son ensemble n'entend pas renier.

Il y a eu, il y aura encore pour une longue période une contradiction : on sent en arabe, on pense en arabe et on s'exprime et on se cultive en français. Le risque est grand qu'un déséquilibre s'installe et obère la personnalité de façon plus ou moins irrévocable. Nous Algériens, en tant qu'Algériens, sommes dotés d'une sensibilité, d'un comportement qui nous sont propres. Nous avons à rentrer en possession de notre langue, à nous élaborer, à nous édifier. Au bout de cette réédification en définitive de nous-mêmes - l'enracinement de notre capital propre étant assuré - c'est sur le panorama mondial de la culture que l'Algérie s'orientera pour l'enrichir et s'enrichir".

Cette citation est importante. Elle situe bien le problème de l'arabisation de l'enseignement par rapport aux autres objectifs de la charte de Tripoli que le Président commence par rappeler : scolarisation maximale et alphabétisation. En fonction de la situation de 1962, on comprend aisément que l'arabisation de l'enseignement ne puisse se réaliser que progressivement : ce n'est que plus tard que la langue arabe deviendra langue de civilisation. La langue arabe dont il est question ici est la langue de la culture, de la religion, à savoir l'arabe littéraire. Et ce n'est pas dans cet arabe que sentent et pensent les Algériens de 1962 (ils sentent et pensent en arabe parlé ou dialectal). Un double problème est posé par le Président : celui du

17 - Monsieur Belkacem Chérif, ministre de l'éducation déclare au Monde du 2 février 1965 : "Certaines statistiques avouent 87 % d'analphabètes en Algérie".

rapport entre l'arabe dialectal et la langue française, langue de l'enseignement en Algérie jusqu'en 1962, et celui de la diglossie existant partout dans le monde arabophone (la distance linguistique entre l'arabe dialectal et l'arabe écrit). Aussi la scolarisation massive que veulent réaliser et le Programme de Tripoli et le Président Ben Bella ne pourra^{r-elle}-se concrétiser, dans un premier temps qui pourra se prolonger, que par le biais de la langue du colonisateur à qui on vient d'arracher l'indépendance et dont on a besoin dans l'enseignement. Il n'est pas question explicitement de bilinguisme mais, concrètement, c'est bien ce que cela signifie.

D'ailleurs, dans sa déclaration radio-télévisée du 5 octobre 1962, Mr Ben Bella affirme "la nécessité de concilier la restauration de notre langue et de notre culture nationales tout en ne négligeant pas la langue française, instrument véhiculaire indispensable à l'acquisition et à la compréhension des techniques modernes" (18).

En 1965, quelques jours avant son remplacement par le colonel Boumediène, le Président accorde une interview au journal La Suisse, publiée par Alger Républicain du 5 mai 1965 :

"Il n'est pas du tout dans notre intention de supprimer le français ni de substituer l'arabe au français... L'arabisation est une nécessité mais qui se situe dans le temps... Nous demandons toujours plus de coopérants français... Mais nous ferons en sorte que tous nos élèves du second degré et-pourquoi pas-du supérieur connaissent mieux l'arabe et que cette langue ait droit de cité, devienne langue nationale. Mais, même si cela devient avec le temps une réalité, nous n'abandonnerons pas la langue française".

Le bilinguisme de Mr Ben Bella est-il encore circonstanciel ? Ne se transforme-t-il pas, avec le temps, au contact de la réalité, en bilinguisme doctrinal ? Notons qu'en 1965 l'arabisation (de l'enseignement supérieur est à peine évoquée - pourtant elle a commencé -. Elle est envisagée comme hypothèse souhaitable ou possible. L'histoire n'a pas laissé au Président le temps de répondre à sa question. Sa volonté de mener à long terme l'arabisation de l'enseignement a sans cesse été affirmée ; mais les problèmes de l'enseignement proprement dit l'ont emporté sur la nécessité de l'arabisation. Sa politique d'arabisation a été prudente et lente... trop lente ? Le premier congrès du F.L.N. en 1964 semble la considérer ainsi et "insiste sur l'urgence qu'il y a à accentuer l'arabisation de l'Algérie par l'accélération de l'arabisation de l'enseignement, par le renforcement

des liens (...) culturels avec le monde arabe, par un élargissement considérable de la sphère des études arabes au sein de l'université" (19).

2) - Institutionnalisation

La Constitution de la République Algérienne du 10.9.1963 (20) se situe en pleine continuité avec le Programme de Tripoli. Dans le préambule, il est rappelé que la Révolution doit "développer la culture nationale", que "l'Islam et la langue arabe ont été des forces de résistance efficaces contre la tentative de dépersonnalisation des Algériens menée par le régime colonial". Aussi, "l'Algérie se doit d'affirmer que la langue arabe est la langue nationale et officielle", ce que déclare formellement l'article 5 de la Constitution. Il est à noter que, dans le préambule, Islam et langue arabe vont de pair : dans la Constitution, l'article 4 proclame que "l'Islam est la religion de l'Etat". L'article 76 est, lui aussi, dans l'esprit de Tripoli : "La réalisation effective de l'arabisation doit avoir lieu dans les meilleurs délais sur le territoire de la République. Toutefois, par dérogation aux dispositions de la présente loi, la langue française pourra être utilisée provisoirement avec la langue arabe". Un bilinguisme de fait est donc admis pour une durée indéterminée, alors que la langue arabe littéraire est proclamée langue nationale et que dans la réalité quotidienne le français domine largement.

La Charte d'Alger (21) regroupe l'ensemble des textes adoptés par le Congrès du Parti du F.L.N. (16-21.4.1964). Elle reprend souvent mot pour mot le Programme de Tripoli. Elle réaffirme le caractère national, révolutionnaire et scientifique de la culture algérienne à promouvoir, au paragraphe 26 du chapitre 3, intitulé : "Fondements idéologiques de la Révolution algérienne". Il s'agit de redonner à la langue arabe l'image de marque d'une "langue de civilisation". Parmi les résolutions finales, il est fait état de "l'accélération de l'arabisation de l'enseignement".

19 - "Le Congrès du F.L.N." (16-24.4.1964), Maghreb, n°3, mai-juin 1964, Paris, Documentation Française, p.23.

20 - J.O.R.A., n° 64, 10 septembre 1963, p.888 et sq.

21 - La Charte d'Alger, éditée par la Commission Centrale d'orientation du F.L.N.

3) - Démarrage

"La langue arabe était considérée comme une langue étrangère en Algérie jusqu'à l'indépendance" (22). Elle n'était enseignée qu'au lycée et à ce titre. A partir de 1962, elle est enseignée dans le primaire. Dans le secondaire, le décret 63-495 du 31 décembre 1963 crée un nouveau baccalauréat, qui impose, pour l'examen probatoire (fin de première), une épreuve d'arabe dont le coefficient est supérieur à celui de l'épreuve de français. Par ailleurs, le décret distingue les séries "normales", avec épreuve d'arabe, des séries "transitoires" dans lesquelles les candidats ont obligatoirement le français (23).

Dans le supérieur lui-même, l'arabisation commence en 1964. Le décret n° 64-6 du 10 janvier 1964 porte création de la licence ès-lettres arabes en remplacement de la licence ès-lettres mention "langue et littérature arabes". La langue arabe y est enseignée pour elle-même. L'article 3 du décret souligne que cette licence "comporte, outre le certificat d'études littéraires générales arabes, les quatre certificats d'études supérieures (C.E.S.) suivants" : le C.E.S. "de grammaire et de philosophie arabes", le C.E.S. de littérature arabe", celui de "civilisation islamique", celui, enfin, "de langue et littérature étrangères" (24).

III - Irréversibilité et ouverture (1965-1978)

Après la prise du pouvoir par Houari Boumediène le 19 juin 1965, une nouvelle étape de l'histoire de l'Algérie s'ouvre dans la continuité du Programme de Tripoli et de la Charte d'Alger (25). En ce qui concerne l'enseignement, les objectifs poursuivis sont les mêmes ; mais leur réalisation est systématique : démocratisation scolaire, priorité accordée à la formation technique et scientifique, arabisation.

22 - LACHERAF (Mustapha), "L'avenir de la culture algérienne", Les Temps Modernes, n° 209, oct. 1963, p.722.

23 - Pour l'arabisation du primaire et du secondaire, voir la "Chronique sociale et culturelle", CRESM, Annuaire de l'Afrique du Nord, année 1962, 1963, 1964, 1965, Paris, C.N.R.S.

24 - Journal Officiel de la République Algérienne (J.O.R.A.) 21 janvier 1964.

25 - Déclaration du 5 juillet 1965, Discours du Président Boumediène, 19 juin 1965-19 juin 1970, édité par le Ministère de l'Information et de la Culture, tome 1, p.21.

1) - Proclamations

Le 1^o novembre 1967, le Président du Conseil de la Révolution adresse un discours à la nation à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution. Le passage qui traite de l'enseignement déclare (26) : "Notre souci d'étendre l'enseignement et de former des cadres va de pair avec notre volonté de réussir l'arabisation de notre enseignement; arabisation dont l'importance n'est pas moindre ^{que} celle accordée à nos autres projets révolutionnaires" (comme "la réorganisation des institutions de l'Etat", "l'industrialisation", "la révolution agraire"). "La langue arabe est, en effet, l'un des éléments de notre personnalité... La formation, fût-elle supérieure, demeure incomplète, si elle n'est pas acquise dans la langue du pays". Plus loin, le Président refuse l'idée d'une "remise en cause" possible de l'arabisation.

Désormais, le Président va insister sur l'irréversibilité de l'arabisation. Ainsi, devant la commission nationale de la refonte de l'enseignement supérieur, le 29 avril 1970, affirme-il : "Il n'est pas question de choisir entre, d'une part, l'enseignement du français et, d'autre part, celui de la langue arabe". Ce serait réaliser le "rêve tant caressé par les colonialistes, à savoir d'aliénation de ce peuple et la liquidation de ses valeurs et de sa personnalité". "L'arabisation totale et sans réserve est un objectif stratégique" (27). Aussi le débat ne peut-il porter que sur "les meilleurs moyens, les méthodes les plus efficaces et les possibilités" à mettre en oeuvre.

Ainsi, s'il y a continuité par rapport aux idées du Programme de Tripoli, peut-on constater une radicalisation dans l'expression du Président par rapport aux discours de son prédécesseur. Il n'est pas question de discuter du principe de l'arabisation. Pour la mener à bon terme, il faut lui faire atteindre l'enseignement supérieur. Nous verrons que la "Refonte" de cet enseignement permet à l'arabisation de franchir une étape importante : la langue arabe devient une matière obligatoire pour tous les examens, tandis que se poursuit la création de sections arabisées au sein de l'Université.

26 - Op.cit., p.552.

27 - Op.cit., cf. Revue de Presse, Alger, mai 1970, n°145.

Réalisée en 1971 - proclamée "année de l'arabisation" par le Président -, cette réforme vise l'algérianisation de la formation supérieure. Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui le met en oeuvre est Monsieur Mohamed Seddik Benyahia. Dans une conférence donnée le 23 juillet 1971, il présente la réforme et déclare : "Il ne fait de doute pour personne que l'objectif premier de l'Université est de former les cadres, tous les cadres dont le pays a besoin" ; c'est-à-dire des cadres "engagés dans l'oeuvre de construction socialiste du pays, imprégnés de la personnalité algérienne et des réalités socio-économiques nationales..." (28).

Or, ce sont les cadres qui résistent le plus à la politique d'arabisation voulue par le pouvoir comme une opération d'unification nationale. Aussi faut-il que, le 22 juin 1974, le Président s'adresse à la 7^e Promotion de l'Ecole Nationale d'Administration (29) :

"Après plus de onze années d'indépendance, nous ne devons pas délaissé le problème de l'arabisation... Que la langue nationale recouvre la place qui lui revient... Bon gré, mal gré, la langue arabe est un lien puissant entre les membres de cette nation(..).

Les cadres ne doivent pas se leurrer devant certains aspects, la langue avec laquelle notre peuple vit est la langue arabe, non une langue étrangère qui, du reste, est utilisée dans un cadre restreint.

Certains, d'entre nous pourraient parfois se précipiter pour apprendre les langues étrangères; mais faire cela avant de connaître parfaitement la langue nationale constitue un complexe d'infériorité que nous devons combattre. Chaque cadre, quel que soit le rang qu'il occupe, doit apprendre sa langue nationale".

Le Président poursuit en se démarquant des extrémistes de l'arabisation ("Je ne suis pas de ceux qui désirent la réalisation en un clin d'oeil de cet objectif") et des partisans du statu quo qui consacraient la prédominance de la langue française.

La politique officielle accomplit un pas important avec la tenue de la première conférence nationale de l'arabisation. Celle-ci a lieu à Alger du 14 au 17 mai 1975 ; elle est organisée par le Parti

28 - Conférence de Monsieur Benyahia, Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, n°3, sept. 1971.

29 - Discours du Président Boumediène, 2 juillet 1973-3 décembre 1974, tome V, p.255.

et la Commission Nationale pour l'Arabisation (30). A cette occasion, le Président Houari Boumediène prononce une allocution et insiste sur l'importance du sujet à débattre. Dès le troisième paragraphe de son discours, il pose les limites du débat : il ne s'agit pas de "discuter du principe de l'arabisation, celui-ci étant acquis une fois pour toutes et ne devant en aucun cas être remis en question" (31). On ne peut comparer l'arabe à une autre langue ; le français n'est qu'une langue étrangère, l'arabe est "l'essence même de l'affectivité de tous les Algériens". D'accord sur l'objectif, c'est sur les méthodes que nous devons discuter. "Comment irons-nous de l'avant dans l'arabisation des domaines économiques en éliminant les compétences existantes sous prétexte qu'elles ne sont pas encore arabisées et en sacrifiant ainsi ces compétences scientifiques par le seul fait de l'ignorance de cette langue nationale ?".

Le problème soulevé est grave et sa solution doit englober "l'objectif, les réactions affectives et l'ambition, d'une part, la réalité, d'autre part". Le Président développe ensuite les "acquis" de l'arabisation. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il rappelle l'existence "des sections arabisées à tous les niveaux" et pose à nouveau une question : "Est-ce que toutes nos ambitions sont satisfaites par la création de sections ou d'universités qui ne sont que de simples copies naïves des universités du Moyen-Orient ou comme de banales annexes de celles-ci" ?". La solution n'est pas uniquement "de restituer à notre langue nationale la place qui lui revient dans nos instituts et nos universités" : "nous voulons faire évoluer cette langue, l'enrichir et en faire un véritable instrument de réflexion, de science et de travail. Nous voulons que cette langue accède à toutes les

30 - Le principe de la création de la C.N.A. a été posé par le Président du Conseil de la Révolution dans le discours du 1^o novembre 1967 déjà cité : "Le gouvernement a décidé la mise sur pied d'une commission nationale... tendant à la concrétisation de cet objectif (l'arabisation), d'une façon scientifique et planifiée, et, dans les délais raisonnables, excluant toute improvisation ou remise en cause".

31 - "La traduction intégrale du texte de l'allocution prononcée par le Président Houari Boumediène, à l'ouverture de la première conférence nationale de l'arabisation", Révolution Africaine, n°586, 16-22 mai 1975.

exigences de l'époque et qu'elle enrichisse la civilisation de l'humanité dans tous les domaines et qu'elle ne se confine pas dans la littérature et la poésie". Et le Président concrétise sa pensée et son ambition en disant : "Le jour où cette langue sera un outil de travail et de communication dans les usines pétrochimiques de Skikda et au complexe d'El-Hadjar, ce jour-là notre langue sera la langue du fer et de l'acier".

Voilà le but qui est à atteindre. "L'important n'est pas tant de retrouver notre langue nationale, mais bien davantage de la promouvoir et de l'enrichir. Ceci est très possible et l'enseignement de nos universités et de nos instituts scientifiques doit rester ouvert aux courants scientifiques internationaux". Mais comment assurer une telle ouverture dans l'état actuel de la langue arabe en Algérie sans le passage par l'outil linguistique scientifique que sont les langues étrangères ? ! Le Président, lui, associe étroitement l'arabisation et le développement économique. A cette double fin, il veut la participation de tous, y compris celle "des intellectuels formés dans la langue française". Ceci ne l'empêche pas de lancer une mise en garde sévère aux extrémistes de l'arabisation : "Nous ne permettrons pas que des éléments réactionnaires exploitent le slogan de l'arabisation ou s'abritent derrière le paravent de la religion pour frapper la Révolution".

Ce discours s'inscrit à l'évidence dans la logique de Tripoli, aussi bien au niveau des principes que de l'objectif : faire de l'arabe une langue de civilisation.

Le dernier discours du Président Boumediène ici retenu est celui prononcé le 31 mars 1977. C'est un "Message sur l'état de la Nation". Dans le passage concernant l'éducation, le Président dresse un bilan. Pour transformer la société en profondeur, il fallait "redonner à l'Algérie le sentiment profond de son identité nationale, restaurer sa culture et sa langue, en un mot lui faire recouvrer sa personnalité authentique puisée au fond de ses valeurs". Il poursuit : "Nous l'avons fait en sachant que nous entamions une oeuvre de longue haleine et sans jamais oublier la nécessité de maintenir l'ouverture et le contact avec un monde extérieur qui, par le fait de l'histoire, se trouve aujourd'hui détenir une part importante du patrimoine culturel de l'humanité et spécialement son savoir scientifique et technique". Après avoir rappelé les efforts accomplis en vue de "la

démocratisation de l'éducation", il ajoute : "Conscients des nécessités du monde moderne et des impératifs du développement économique, notre effort d'éducation a été marqué par la préoccupation constante d'élargir les possibilités d'acquisition du savoir scientifique et technique". A nouveau est posé le rapport entre la volonté de restauration de la culture nationale, et donc de l'arabisation, et les contraintes du développement économique, qui exigent (encore) l'usage de la langue française.

2) - Textes institutionnels

La Charte Nationale de 1976 a été approuvée par référendum le 27 juin 1976. Elle avait été proposée par le F.L.N.. Elle devient ainsi la "source suprême de la politique de la Nation et des lois de l'Etat" (ordonnance du 5 juillet 1976).

Dans le texte qui traite de la langue nationale, elle proclame : "La langue arabe est un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien. On ne saurait séparer notre personnalité de la langue nationale qui l'exprime". Elle ajoute, en reprenant les déclarations présidentielles : "Il ne s'agit nullement de choisir entre langue nationale et une langue étrangère. Le problème du choix étant dépassé et irréversible, le débat sur l'arabisation ne peut porter désormais que sur le contenu, les moyens, les méthodes, les étapes, la conception d'une langue appelée à jouer le rôle qui doit lui revenir si les siens savent en faire, par leur travail et un effort acharné et positif de perfectionnement, l'outil culturel et scientifique destiné à propulser la marche en avant de l'Algérie socialiste". Des étapes seront nécessaires pour que soit atteint l'objectif : faire de la langue "un instrument d'éveil et de création, de développement et de progrès, de recherche scientifique et de transformation sociale". Il s'agit d'arriver à "l'unification de l'usage d'une même langue de travail, d'enseignement et de culture". Cependant, poursuit la Charte, "cette récupération totale de la langue nationale et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société n'excluent pas un ferme encouragement à l'acquisition des langues étrangères. A cet égard, notre idéal le mieux compris est d'être pleinement nous-mêmes, tout en nous ouvrant sur les autres et en maîtrisant, en même temps que notre langue dont la primauté reste indiscutable, la connaissance de langues de culture qui nous faciliteraient la constante communication avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les sciences et les techniques modernes et l'esprit créateur dans sa dimension universelle la plus féconde".

Immédiatement après avoir développé la question de la langue, la Charte ouvre un paragraphe sur l'Education, toujours à l'intérieur du chapitre intitulé "la Révolution culturelle". Elle annonce la réforme de l'enseignement, son unification et sa nécessaire algérianisation. Ensuite, elle aborde "la formation scientifique et technologique" : "L'enseignement des sciences prendra, à l'avenir, plus de place dans nos institutions scolaires". Cette formation sera accentuée et permettra "le succès de la Révolution industrielle et de la Révolution agraire". Elle pourra "bénéficier d'une certaine priorité en raison des retards à rattraper et des exigences d'un développement rapide du pays". Cependant, "il ne s'agit pas là d'un choix exclusif. En dehors de cette formation qui met l'accent sur la science expérimentale et les techniques de pointe, il sera possible au citoyen de l'Algérie future de s'initier à d'autres disciplines intellectuelles et, en particulier, aux sciences sociales et humaines telles que la philosophie, la psychologie, les langues vivantes, la littérature comparée, l'histoire, la géographie, la sociologie, qui fortifieront chez lui le sens de la mesure, l'esprit critique, le goût de la recherche". C'est nous qui soulignons les mots et expressions caractéristiques, fondamentaux pour l'objet de notre étude : ils situent les sciences humaines par rapport aux sciences exactes et accordent à ces dernières la priorité au nom des impératifs économiques.

La Constitution de 1976 est promulguée par l'ordonnance n°76-97 du 22 novembre 1976. Elle "représente l'un des grands objectifs fixés par la Charte nationale", lit-on dans le Préambule. Nous n'en citerons que deux articles. L'article 2 dispose "l'Islam est la religion de l'Etat" ; l'article 3 : "l'Arabe est la langue nationale et officielle. L'Etat oeuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel".

3) - Mises en place

Dans son discours inaugural de la conférence nationale de l'arabisation de 1975, Houari Boumediène mentionne l'existence de décisions arabisées dans les universités. Sans revenir sur les réalisations antérieures à 1965, nous en dressons la liste en suivant l'ordre chronologique de leur création, telle que la donne la lecture du Journal Officiel. Nous y avons ajouté quelques autres décisions

parues également au Journal Officiel et concernant, elles aussi, l'arabisation de l'enseignement supérieur (32).

1) - En 1966, le décret n° 66-109 du 12 mai (17 mai 1966 : cette date est celle de la parution des décisions au Journal Officiel de la République Algérienne) crée "une licence ès-Lettres de philosophie en langue arabe à la faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université d'Alger".

2) - En 1968, le décret n°68-464 du 24 juillet (30 juillet 1968) crée "une licence ès-lettres (mention histoire) en langue arabe à la faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université d'Alger".

3) - Cette même année, un décret du 15 octobre (22 octobre) institue une épreuve d'arabe obligatoire pour tous les examens et concours des facultés de lettres et des sciences humaines.

4) - En 1969, l'arrêté du 30 mai (18 juillet) crée "à la faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'Alger, une section arabe ayant pour but la préparation et la collation de la licence en droit".

5) - En 1970, l'arrêté du 21 octobre ouvre la même section à l'Université de Constantine.

6) - En 1971, l'arrêté du 17 juin (23 juillet) annonce "l'ouverture auprès de chaque université d'une section arabisée de préparation aux examens du certificat en vue de la capacité en droit" (pré-graduation). Il institue pour ces examens des épreuves en langue arabe.

7) - L'arrêté du 25 août 1971 (24 septembre) statue sur les "mesures d'arabisation dans les établissements d'enseignement supérieur" (elles font partie de la "Refonte de l'Enseignement Supérieur").

Les deux premiers articles de cet arrêté rendent compte des "dispositions générales" :

32 - Pour ce qui regarde les enseignements primaire et secondaire se référer à l'article de SOURIAU (Christiane), "La politique algérienne de l'arabisation", CRESM, Annuaire de l'Afrique du Nord 1975, Paris, C.N.R.S., 1977, p.364-401.

Article 1er - "A compter de l'année universitaire 1971-72, l'enseignement de l'arabe est intégré dans tous les programmes d'études supérieures en langues étrangères organisées par les établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique".

Article 2 - "Au cours de leur scolarité, les étudiants reçoivent leur formation en langue arabe tels qu'à l'issue de leurs études :

- 1) - ils s'insèrent dans le processus global d'arabisation,
- 2) - ils soient en mesure d'utiliser l'arabe comme langue de travail dans leur vie professionnelle, notamment par une connaissance approfondie de la terminologie technique en liaison avec le type de formation suivi".

Les trois articles suivant traitent de l'"organisation de l'enseignement en langue arabe":

Article 3 - "L'enseignement en langue arabe dispensé dans les établissements d'enseignement supérieur est graduel ; il part du niveau de connaissances en arabe atteint par les étudiants lors de leur accès à ces établissements".

Article 4 - "Le nombre global d'heures de cours, travaux pratiques et travaux dirigés d'arabe, inclus dans les programmes de formation dispensée en langue étrangère, est fixé à trois cents (300) heures dans chaque curriculum".

Article 5 - "L'assiduité des étudiants au cours d'arabe inclus dans leur programme de formation est obligatoire ; elle est sanctionnée dans les mêmes conditions que pour les travaux pratiques, les travaux dirigés et les séminaires".

Les articles 6 et 7 indiquent que les "programmes d'enseignement" sont "sous la direction d'un enseignant spécialisé".

L'article 8 précise que "l'enseignement en langue arabe est sanctionné par des épreuves qui sont intégrées dans les examens semestriels ou trimestriels".

Les articles 9, 10, 11 et 12 traitent du "comité permanent pour l'arabisation" qui est "créé auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur". Il doit "veiller à l'application des directives ministérielles". Il peut "promouvoir", "coordonner", "élaborer", "étudier".

Les trois articles suivants précisent les "dispositions transitoires" dont peuvent bénéficier les étudiants "déjà inscrits" ou "achevant leur cycle universitaire" (33).

8) - Toujours en 1971, l'arrêté du 21 septembre (15 octobre) annonce "l'ouverture auprès de l'Université d'Oran d'une section arabisée de licence en droit". Il précise que "l'ensemble des enseignements dans cette section seront dispensés en langue arabe sur la base des programmes fixés par l'arrêté du 25 août", c'est-à-dire ceux de la "Refonte".

9) - L'arrêté du 12 octobre 1971 (19 novembre) crée "auprès de chaque université une commission permanente d'arabisation". Celle-ci "ont pour tâches : de coordonner et de contrôler au sein de leur université toutes les opérations prévues par le plan général d'arabisation ; d'effectuer des estimations périodiques sur les besoins en locaux, personnel enseignant et administratif, crédits de fonctionnement et d'équipement, etc..., suscités par l'application de ce plan ; de proposer au Ministre (...) toutes les mesures d'ordre pratique non explicitées par le plan général et visant à améliorer le rendement de l'arabisation ou à harmoniser les opérations y afférentes avec les autres activités universitaires". Elles "peuvent créer des sous-commissions ayant pour objectif : l'élaboration ou le choix de manuels de base en arabe, traitant de problèmes scientifiques ou techniques ; la traduction d'ouvrages de base ; l'élaboration de terminologies scientifiques ; l'organisation d'échanges d'étudiants, de séminaires en arabe, de voyages d'études, etc... , l'inspection périodique des enseignants chargés de dispenser les cours d'arabe, la répartition de ces enseignants entre les différents départements de l'unité intéressée".

33 - Le même arrêté ministériel du 25 août 1971 statue aussi sur les mesures d'intégration d'un enseignement en langue étrangère dans les établissements d'enseignement supérieur". Les articles 1, 3, 4 et 5 sont rédigés de la même manière que ceux qui portent le même numéro précédent : il suffit de remplacer "langue arabe" par "langue étrangère". Ainsi, l'article 2 dit : "Au cours de leur scolarité, les étudiants reçoivent une formation en langue étrangère, tel qu'à l'issue de leurs études, ils seront en mesure de comprendre et d'assimiler dans cette langue les acquisitions nouvelles des sciences, objet de leur spécialisation". L'article 6 renvoie à l'article 8 concernant l'enseignement de l'arabe et traite des "épreuves en langue étrangère".

10) - L'arrêté du 26 octobre 1971 (19 novembre) porte "ouverture, auprès de l'Université d'Alger, d'une section arabisée de préparation à la licence d'enseignement ès-sciences et au diplôme d'enseignement scientifique" (option "mathématiques" et option "physique-chimie"). L'enseignement sera dispensé "en langue arabe sur la base des programmes propres à chacune des options ci-dessus définies".

11) - En 1972, l'arrêté du 27 juin (4 août) organise une section arabisée de préparation à la licence d'enseignement en langues étrangères, à Alger, Oran et Constantine.

12) - La même année, l'arrêté du 3 août (22 septembre) institue, à l'Université d'Oran, une section arabisée de préparation à la licence en sociologie.

13) - En 1974, l'arrêté du 17 juillet (16 août) crée à Alger une section arabisée pour la licence en psychologie (option : orientation scolaire et professionnelle).

14) - L'arrêté du 18 septembre 1974 (25 octobre) ouvre à Constantine une section arabisée de préparation à la licence d'enseignement ès-sciences (option : sciences naturelles).

15) - En 1975, l'arrêté du 19 mars organise à Alger une section arabisée en sciences économiques.

Pour longue et peut-être fastidieuse qu'^{soit} cette énumération de décrets et d'arrêtés parus entre 1965 et 1975 n'est pas exhaustive. Entre autres choses, pour ne pas alourdir notre texte, nous n'avons pas mentionné certaines mesures propres à telle ou telle université. Les 15 décrets et arrêtés énumérés ci-dessus sont suffisamment significatifs de l'importance des mises en place progressives déjà opérées dans l'enseignement supérieur avec la conférence nationale des 14-17 mai 1975.

4) - Mai 1975 : élargissement et radicalisation

A la suite du discours inaugural du Président Boumediène et de différents rapports, la Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en sous-commissions. Cinq thèmes ont été étudiés : la politique générale, l'administration et la gestion, l'environnement quotidien et l'information, l'émigration, l'enseignement et la formation. Chaque sous-commission a conclu ses travaux par une résolution faite de recommandations. Ici, nous ne retiendrons que les recommandations relatives à l'enseignement supérieur.

Auparavant, toutefois, quelques constatations préliminaires :

- L'arabisation ne doit pas rester l'apanage de l'enseignement. "La résolution sur la formation et l'enseignement" le dit très nettement : "L'arabisation des secteurs essentiels de la vie publique est une nécessité immédiate et impérieuse" (...). L'évolution de la langue arabe, ainsi que son adaptation aux réalités présentes nées de l'évolution de la technologie, ne pourra être réalisée que grâce à l'exercice et l'utilisation de la langue arabe dans tous les secteurs nationaux".
- Il existe "une génération de cadres compétents, conscients et engagés, qui n'ont pas eu les possibilités d'apprendre la langue nationale" ; cependant "la progressive arabisation de ces cadres sera un grand acquis pour notre langue nationale". De plus, il convient d'accorder l'importance nécessaire à l'enseignement des langues étrangères (...) à condition qu'aucune langue étrangère n'ait de privilège spécial dans les établissements nationaux", ceci en raison de l'ouverture indispensable sur le monde extérieur, en particulier scientifique.
- L'arabisation se concrétisera en trois étapes : la première sera de deux ans (1976-78), la deuxième de quatre ans (76-80), la troisième de six ans (76-82).

Ces constatations une fois faites, sept recommandations semblent plus importantes :

- 1) - Former en langue arabe tous les cadres de l'enseignement, de l'éducation et de la culture, y compris les enseignants et les administrateurs : il faudrait "former suffisamment de cadres dans les domaines scientifiques en vue d'accomplir l'arabisation complète de l'école algérienne dans toutes ses étapes vers la fin de la troisième phase, c'est-à-dire en 1982".
- 2) - "Mettre fin au bilinguisme dans la langue d'enseignement dans les branches de l'enseignement supérieur et qui comportent des sections arabisées et d'autres non arabisées" : "oeuvrer pour l'unification de ces branches en arabisant au moins les deux tiers de leur programme d'enseignement, le reste pouvant être enseigné provisoirement en langue étrangère".

Il est précisé que "cette recommandation intéresse les établissements d'enseignement supérieur existant actuellement, tels les Instituts de l'éducation, de droit, de journalisme, de sociologie, des sciences économiques et les instituts similaires sous tutelle d'autres ministères, ainsi que les Instituts à créer ultérieurement". Sont ainsi mentionnés tous les Instituts qui seront visés par la décision du 14 septembre 1980.

Il est précisé également qu'il ^{faut} "entamer l'arabisation totale de l'Institut de psychologie appliquée au cours de la première phase qui prendra fin en 1978. On peut toutefois enseigner un module au cours de chaque semestre dans une langue étrangère".

3) - "Élargir les sections arabisées dans les établissements scientifiques de l'enseignement supérieur au cours de la première phase de façon à permettre aux titulaires du baccalauréat mathématique, et sciences arabisées d'y accéder". Pour ce faire, "renforcer ces sections de façon que le niveau de l'encadrement ne soit pas inférieur à celui des autres" et "arabiser un module au moins au cours de chaque semestre pour ce qui est des branches de physique, de chimie, de biologie et de mathématiques qui reposent essentiellement sur le français" (elles devront être totalement arabisées, est-il précisé, vers la fin de la troisième phase qui prendra fin en 1982).

4) - "Entamer l'arabisation de certains modules en médecine, en pharmacie, en polytechnique et autres établissements d'enseignement scientifique supérieur, et ce au cours de la deuxième phase qui s'achève en 1980".

5) - En ce qui concerne les enseignants, il est recommandé de "constituer une commission de coordination pour ce qui est du recrutement des cadres compétents de l'extérieur pour l'enseignement et la formation en langue arabe".

6) - "Ouvrir la voie aux diplômés des sections arabisées pour participer aux missions d'études et de formation envoyées à l'étranger".

7) - Enfin, se pencher sur le problème du livre, plus particulièrement : "remédier au manque de manuels scolaires et universitaires en quantité nécessaire", "encourager la traduction et la publication des ouvrages scientifiques et culturels en Algérie", "réviser la politique d'importation du livre arabe, en matière de diffusion et de

réduction des prix" ("priorité doit être donnée à la traduction arabe dans le cas des publications étrangères"), "élever le niveau technique pour la publication du livre imprimé en Algérie".

Cette conférence nationale de 1975 constitue une étape décisive dans la politique d'arabisation du pays. Pour en appliquer les recommandations et les faire passer dans la réalité, c'est à la Commission Nationale de l'Arabisation, fondée en 1973, qu'en revient naturellement la charge.

Dès 1976, La Radio Télévision Algérienne lui sert de relais et multiplie émissions et cours en langue arabe. En mai et juin, la discussion populaire de l'avant-projet de la Charte Nationale surprend heureusement les partisans de l'arabisation : débats et échanges se font souvent en langue arabe. En octobre, une campagne nationale d'arabisation de l'environnement a lieu à travers le pays et touche principalement la ville d'Alger. Les plaques des rues écrites en français sont badigeonnées et parfois remplacées par des inscriptions en langue nationale. La rapidité de l'opération et quelques abus provoquent un article sévère dans le quotidien El Moudjahid du 23 octobre (il est intitulé "l'art et la manière"). Le 4 novembre, le quotidien doit publier un texte de mise au point que lui adresse la Commission Nationale. Par ailleurs, dans l'enseignement, on assiste au lancement expérimental de l'Ecole Fondamentale.

Pourtant, 1977 et surtout 1978 (pour l'enseignement supérieur) vont être des années de réflexions, de polémiques et même de pauses. Le Ministre de l'Enseignement Supérieur est Monsieur Abdellatif Rahal ; son collègue à l'Education primaire et secondaire n'est autre que Monsieur Mostafa Lacheraf, bien connu comme militant, combattant, enseignant, écrivain dans les deux langues. Peu après sa nomination, ce dernier traite publiquement des "problèmes de l'enseignement et de l'éducation" dans une série d'articles d'El Moudjahid des 9, 10 et 11 août 1977. Il constate que l'enseignement algérien a fait l'économie de "la révolution pédagogique (...) qui bouleverse depuis plus d'un siècle toutes les données du genre et toutes les idées reçues (et qui a fait) changer d'optique vis-à-vis des langues

étrangères considérées, désormais, comme un adjuvant complémentaire indispensable dans le domaine éducatif national de chaque pays, surtout pour l'échange des expériences scientifiques et la diversification des sources d'information les concernant par le biais de bibliographies et de références multilingues". Arabisation et enseignement sont inscrits dans un rapport analogue à celui qui existe entre forme et fond : "il ne suffit pas d'hériter paresseusement d'une langue au passé prestigieux pour que celle-ci devienne, par un voeu pieux, un instrument de progrès et de promotion socio-économique".

Dans une interview à l'hebdomadaire Révolution Africaine (21-27 septembre 1977), Monsieur Lacheraf s'en prend aux "bourgeois conservateurs et farouchement arabisants et intégristes (qui) mettent leurs enfants dans les établissements de la mission culturelle française". Certes, ajoute-t-il, "l'arabisation se fera, mais pas dans l'optique des revanchards et des médiocres. Et, aussi longtemps qu'elle n'atteindra pas ses objectifs par le travail acharné et conscient et l'effort créateur des siens, elle favorisera la compétition dominante dans les faits, sinon dans les principes, d'une langue étrangère quelle qu'elle soit".

Ces interventions publiques du Ministre de l'Éducation vont entraîner des réactions elles aussi publiques. Dans le quotidien en langue arabe El Ghaab, le Docteur Abdallah Cheriet lui répond dans sept articles différents, en août 1977. La presse étrangère se fait l'écho des critiques sévères formulées par Monsieur Lacheraf, en particulier Le Monde de l'Éducation de décembre 1977.

Au moment de la rentrée universitaire 1978-1979, 13.561 étudiants se trouvent inscrits dans les différentes filières assurées en langue arabe. Pour la première fois depuis 1971, on enregistre ainsi une baisse des effectifs arabophones. Par rapport aux chiffres de 1977-1978, cette diminution est de 13 %. Le Bulletin statistique n° 8 (mars 1979) du Ministère de l'Enseignement Supérieur qui donne ces indications, précise que cette baisse de 13 % dépasse largement celle de l'ensemble des inscrits, arabophones ou non, de l'année 1978-1979 (51.893 en 1977-1978, 51.510 en 1978-1979). Or, des personnes autorisées estiment que les déclarations de Monsieur Lacheraf sont une des causes de ce phénomène inattendu.

Conclusion

Les quelques notations précédentes, qui suggèrent l'existence de courants contradictoires au sujet de l'arabisation, et cela malgré les recommandations radicales de la Conférence Nationale de mai 1975, ne doivent pas cacher la permanence et le développement de la volonté d'arabisation, y compris dans l'enseignement supérieur, depuis la première mention explicite qui en est faite dans la Plate-Forme de la Summam du 20 août 1956, jusqu'à ces mêmes recommandations de 1975 qui en forment le dessein le plus élaboré.

Entre 1956 et 1975, il y eut, certes, des hésitations ou des tâtonnements, facilement explicables par le difficile renversement linguistique impliqué par cette volonté d'arabisation et par la poursuite d'autres objectifs, telles la démocratisation et l'orientation scientifique et technique. Il n'en demeure pas moins que le projet d'arabisation a été non seulement suivi de réalisations notoires dans l'enseignement supérieur, mais encore posé comme irréversible et appelé à couvrir l'ensemble de cet enseignement.

Avec la période 1979-1980, dont ^{il} va être question dans le chapitre suivant, nous allons aborder la dernière des étapes antérieures à l'arabisation effective et d'abord ^{celle} de toute la première année des sciences humaines lors de la rentrée de 1980-1981. Cette dernière étape est celle d'une prise de décision, à la fois, logique, compte tenu de ce qui l'a précédé, audacieuse, compte tenu des enjeux ainsi engagés, encore limitée, compte tenu des délais nécessaires à toute concrétisation. C'est, en fait, une prise de décision politique.
